

PAR COURRIEL

Québec, le 13 février 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 décembre 2024, le député de Marquette déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale du Québec demandant que le gouvernement du Québec reconnaisse l'obésité comme étant une maladie chronique et rende accessible la médication permettant de mieux contrôler cette maladie.

Bien que l'obésité soit reconnue comme une maladie chronique par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et certaines organisations canadiennes, elle n'est pas officiellement reconnue comme telle par le gouvernement fédéral ni par les provinces et les territoires du Canada. Que l'obésité soit considérée comme une maladie, comme un facteur de risque important pour plusieurs maladies ou les deux, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) déploie de nombreuses interventions, tant au niveau de l'organisation des soins aux personnes vivant avec un excès de poids qu'en prévention.

La prévention de l'obésité et sa prise en charge précoce relèvent de la santé publique et de la première ligne de soins. Il importe d'agir en amont dès la période périnatale, durant l'enfance et l'adolescence et poursuivre les efforts à l'âge adulte, par la promotion de saines habitudes de vie et la création d'environnements favorables et une offre de loisirs actifs. Une saine alimentation, un mode de vie physiquement actif, un sommeil suffisant, une utilisation équilibrée des écrans et une meilleure gestion du stress et une image corporelle positive apportent des bénéfices de santé pour tous, quel que soit le poids des personnes.

... 2

Des recommandations nationales aux professionnels de la santé et à la population qui les consultent sont accessibles dans le [Guide des bonnes pratiques en prévention clinique](#).

Par ailleurs, avec la contribution d'un comité consultatif constitué d'experts médicaux, chirurgicaux et cliniques, le MSSS a travaillé sur différents chantiers en lien avec la prise en charge de l'obésité chez les enfants et les adultes. À terme, il est souhaité que la prise en charge des personnes qui vivent avec l'obésité se présente sous forme de continuum où l'intensité et la spécialisation des services dépendent de l'état de santé des usagers. Certains livrables, en processus d'approbation, sont des critères pour la désignation des centres hospitaliers identifiés pour la prise en charge de l'obésité et des programmes présentant l'organisation des services spécialisés pour le traitement de l'obésité.

Depuis 1997, le Régime général d'assurance médicaments (RGAM) vise à accorder à l'ensemble de la population québécoise un accès équitable et raisonnable aux médicaments. Certaines exclusions sont prévues, dont les médicaments qui traitent spécifiquement l'obésité. Dans ce contexte, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) n'évalue pas de tels médicaments aux fins d'inscription à la Liste de médicaments du RGAM.

L'INESSS demeure toutefois à l'affût de nouvelles données cliniques sur les bénéfices de la pharmacothérapie pour le traitement de l'obésité, particulièrement en ce qui a trait aux résultats cliniques portant sur l'amélioration de la santé globale allant au-delà de la simple perte de poids. Si de tels bénéfices, appuyés de données probantes, étaient présentés à l'INESSS, celui-ci pourrait manifester de l'ouverture en vue de l'évaluation pour des indications thérapeutiques circonscrites, ce qui pourrait paver la voie à une couverture en vertu de l'assurance médicaments. Actuellement, aucune juridiction canadienne n'assure la couverture de médicaments dans le contexte du traitement de l'obésité.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 24-MS-05782